

# Club de l'Entente

## Rôle et tâches des responsables d'activités

### Responsable d'activité

Après avoir accepté d'être responsable d'une activité, il note la date de son activité et s'assure d'honorer son engagement.

La semaine précédant l'activité, il :

- **prévoit** avoir en sa possession une feuille de présences ainsi que des **programmes du mois** en cours et/ou à venir.

*Il se les procure en allant à une activité précédant la sienne, va les chercher chez l'un des membres du comité ou la télécharge à partir du site Internet.*

Le jour de l'activité, il :

- arrive 15 minutes avant le début de l'activité et ne quitte qu'à la fin prévue de celle-ci;
- accueille les participants;
- note leur nom sur la feuille et recueille leur cotisation;

(2 participants ou moins : pas de cotisation. Doit quand-même aviser le trésorier).

*(pour les déjeuners et soupers-rencontre, il reçoit un appel de la personne en charge des prises de réservations sur la boîte vocale qui lui dicte le nom des participants. Il place les « Hommes / Femmes » de façon à ce que deux personnes de même sexe ne soient pas assises côte à côte, ni face à face.*

- accueille les nouveaux membres en leur expliquant ce qu'est le Club de l'Entente et sa formule;
- présente le nouveau membre aux autres et **veille à ce que celui-ci ne reste pas isolé.**

Dans un délai raisonnable après l'activité, il en remet les recettes\* et la feuille au trésorier. S'il ne lui remet pas l'enveloppe en main propre, il s'assure que le trésorier l'ait bien reçue. Si une enveloppe est perdue, il est du devoir du responsable de rembourser le Club.

Si une activité doit être annulée (généralement en raison de mauvaise température), il prend la décision **2 à 3 heures avant l'activité** (en consultant un membre du comité).

- *Tout responsable d'activité se mérite 25 % des recettes et ne paye pas la cotisation.*
- *Sauf pour les grosses activités (aucune cotisation ni pourcentage).*

### Membre participant

Il arrive avec son sourire et sa bonne humeur! Il paye sa cotisation au responsable, et ce, dès son arrivée (sauf lors des déjeuners et soupers-rencontre où la collecte de la cotisation se fait après que les convives aient commandé leur repas).

***Il est du devoir de tout membre participant de voir à ce qu'un nouveau membre ne reste pas isolé***